

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 avril 2025**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : Mme Rose RAFFIN

Présents : MM. Didier LAUBÉRAT, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, François NOUVEAU, Ivan KHARABA et Mmes Elisabeth ANDRÉ, Nadège BAROILLER, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY et Mme Rose RAFFIN.

Absents : Mmes BORGES, POISSON, SCHAEFFER et MM DUQUESNOY et JUILLOT absents excusés.

Mme BORGES donne pouvoir à M. KHARABA.

Mme SCHAEFFER donne pouvoir à M. EVRARD.

M. DUQUESNOY donne pouvoir à Mme RAFFIN.

M. JUILLOT donne pouvoir à Mme DURAND.

Approbation du procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025. (Approbation à l'unanimité).

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 principal (budget commune)
- 2- Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 micro crèche
- 3- Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 cabinet médical
- 4- Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 lotissement de la Croix Jeangoux
- 5- Affectation des résultats de fonctionnement 2024 (commune-micro crèche-cabinet médical)
- 6- Amortissements 2025 (commune et micro crèche)
- 7- Vote des taux : TH, FB, et FNB 2025
- 8- Vote du Budget Primitif principal 2025
- 9- Vote du Budget Primitif 2025- micro crèche
- 10- Vote du Budget Primitif 2025- cabinet médical
- 11- Vote du Budget Primitif 2025- lotissement de la Croix Jeangoux
- 12- Ecole du Spectateur
- 13- Définition ZAER
- 14- Restaurant scolaire – nouvelle consultation Lot n° 12

Informations : Rapports d'activités S.D.I.S 2024

Projet zone commerciale

Délibérations :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

Le Maire cède la présidence de séance à Mme Nadège Baroiller, en charge des finances, et quitte la salle.

→ Approbation du Compte Financier Unique 2024 – budget principal :

Cette année, le conseil municipal aura à délibérer sur les comptes financiers uniques (CFU) des différents budgets de l'année 2024. En effet, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion votés auparavant. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,

permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et de celles du comptable.

A – Dépenses de fonctionnement

Le budget a été voté à 1 207 196 €.

Les dépenses de fonctionnement réelles sont de 1 063 219.66 € soit 88 % du budget (différence de 143 976.34 €).

Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement des 2 dernières années ont été de :

- 1 047 588 € en 2023
- 1 752 855 € en 2022

Les chiffres des années 2022 et 2023 étaient affectés par des cessions d'immobilisations qui augmentent les totaux des comptes administratifs.

Les dépenses se décomposent entre les chapitres suivants :

- Charges à caractère général :	304 449.63 €
- Charges de personnel :	542 818.82 €
- FNGIR :	97 910 €
- Transfert entre sections :	9 873 €
- Autres charges de gestion courante :	102 704.46 €
- Charges financières :	5 115.33 €
- Dotations aux provisions pour créances :	358.42 €

Les dépenses sont donc de 1 063 219.66 € et sont composées des grands chapitres suivants :

Le chapitre 11 : Les charges à caractère général ont été budgétées à 305 765 € et ont été réalisées quasiment à 100 % car les réalisations 2024 atteignent 304 439.63 €. On constate toutefois une augmentation de 7 % par rapport à 2023.

Les principaux postes sont :

- Le poste 624 : Transports collectifs : 62 379.26 € en progression de 2 599 € (nouveau contrat de transport + 1.5 fois la piscine cette année civile pour les enfants de l'école puisqu'ils sont allés à la piscine sur le début d'année 2024 et à nouveau en fin d'année).
- Le poste 60612 : Energies Electricité : 44 829.43 €. Attention à l'interprétation de la variation qui semble importante mais qui est due à une facture relative à 2023 non prise en compte sur les comptes 2023 car arrivée sur 2024. L'attention du conseil avait été alors attirée sur la diminution entre 2022 et 2023 afin de relativiser la baisse qui avait été constatée en 2023.
 - Le poste 611 : Contrats de prestations de services : 48 675.48 €. Il s'agit :
 - o des repas de cantine facturés par Bourgogne Repas (cantine). 13 mois en 2024 (arrivée tardive de la facture de décembre 2023)
 - o de la location du logiciel de la mairie (JVS)
 - o du recours à la Régie de Territoire pour des désherbages (pour pallier à l'arrêt maladie de l'un de nos agents).
- Le poste 615221 : Entretien bâtiments publics : 24 910.08 €. Alors que 20 000 € avaient été budgétés. Il s'agit d'un poste difficile à budgéter car si les plus gros travaux étaient prévus, les interventions rendues urgentes par des pannes ou détériorations sont plus difficiles à estimer à l'avance. Les principaux entretiens ont eu lieu sur le bâtiment de l'école (reprise maçonnerie du préau, changement luminaires...), sur la Chapelle St Sulpice (réfection de la porte) et sur les fontaines.
- Le poste 6161 : Assurance : 22 022.99 €. Il y a eu un changement contrat d'assurance en cours d'année. Le remboursement des cotisations figure en recettes en compte 7588 pour 9 429 €, ce qui ramène la dépense d'assurance à 12 594 € pour 2024.

- Le poste 623 : Fêtes et cérémonies : 11 525.78 € (Colis et repas des aînés, gerbes cérémonies, feux d'artifice, animation fête du village...).
- Le poste 618 : Autres frais divers : 11 133.15 € (SPA, entrées piscine, diagnostics bâtiments, SACEM, location chapiteaux...).

Le chapitre 12 - Charges de personnel est de 542 818.82 €. Il se décompose en :

- Salaires : 367 398 €
- Charges sur salaires : 173 876 €
- Personnel extérieur (solidarité services + cotisations CUCM secrétaire) : 1 545 €

Le chapitre 14 - FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle des ressources) est stable à 97 436 € car le montant avait été fixé en 2011 lors de la suppression de la taxe professionnelle. Elle permet de compenser les pertes dues à la suppression de la taxe professionnelle. Certaines communes perçoivent, d'autres paient. La commune paie.

S'ajoutent, cette année, 474 € du fonds de péréquation (atténuation et rééquilibre des ressources entre communes). Cette écriture a été demandée par la trésorerie pour régulariser les versements pour le FPIC (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Le chapitre 42 – Opérations d'autres transferts entre sections : 9 873 €. Il s'agit d'amortissements (que l'on retrouve en recettes d'investissement).

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante sont de 102 704.46 €. Il comprend principalement :

- Les indemnités aux élus et les charges afférentes : 65 170 €
- Les transferts aux budgets annexes : 20 000 € (Vers budget la micro-crèche).
- Des contributions et cotisations : 7 032 € :
 - o Sydesl : 2 960 €
 - o Conservatoire : 2 072 €
 - o Relais Petite Enfance intercommunal : 731 €
 - o Frais de scolarité et petite enfance : 756 €
 - o FSL : 451 €
 - o Rased : 62 €
- Des subventions et dons : 6 300 € (dont 1 299 € pour Mayotte)
- Frais de démolition de l'ancienne boucherie : 4 200 €
- Des arrondis PAS : 2 €

Le chapitre 66 – Charges financières : 5 115.33 €

Le chapitre 68 – Dotations provisions créances : 358.42 €

B – Recettes de fonctionnement

Le budget a été voté à 1 207 196 €. On retire de ce budget le résultat d'exploitation reporté de 70 234.96 € soit un total des recettes budgétées pour 2024 de 1 136 961.04 €.

Les recettes de fonctionnement réelles sont de 1 162 797.36 € soit 102 % du budget (+ 25 836.32 €).

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement des 2 dernières années ont été de :

- 1 133 362 € en 2023
- 1 635 491 € en 2022

Les recettes se décomposent entre les chapitres suivants :

- Atténuation des charges : 35 186.34 €

- Impôts et taxes : 616 003.09 €
- Dotations et participations : 187 700.81 €
- Ventes de produits – prestations : 247 770.09 €
- Autres produits de gestion courante : 76 131.49 €

Les postes 73 – Impôts et taxes et 74 - Dotations et participations sont stables par rapport à 2023.

Les recettes ont un total de 1 162 797.36 € (déduction faite du report précédent figurant en ligne 002) et sont composées des chapitres suivants :

Chapitre 013 – Atténuation des charges pour 35 186.34 € correspondant aux indemnités journalières perçues pour les agents en congé maladie.

Chapitre 70 – Ventes de produits, prestations de services pour 247 770.09 € qui se décomposent principalement en :

- Transfert des salaires chargés sur le budget micro-crèche : 156 910 €
- Facturations cantines – garderie : 56 269.80 € (plus d'enfants en permanent à la cantine, hausse fréquentation garderie)
- Remboursement du transport scolaire : 28 832.49 €
- Concessions cimetière : 3 842 €
- Refacturation charges eau locataire et location tables et vaisselle : 1 764.37 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes pour un montant de 89 182.67 € composés :

- Attribution compensation CUCM pour 35 950.92 €
- Dotation de solidarité communautaire (CUCM) pour 9 875 €
- Fonds de péréquation recettes fiscales : 19 878 €
- Fonds de péréquation du département pour 23 478.75 €

Chapitre 731 – Impositions directes pour un montant de 526 820.42 € composées principalement :

- TF et TH pour 525 419 €
- Droits de place pour 849.42 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : 187 700.85 € composés principalement :

- Dotation forfaitaire : 121 128 €
- Dotation de solidarité rurale : 37 850 €
- Dotations autres (Indemnités agence postale) : 16 020 €
- Etat – Compensation exo taxes foncières : 8 567 €
- Autres attributions : 2 490.62 € dont conservatoire pour 1 731 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour 76 131.49 € composés :

- des locations (loyers habitation + salle de fête) : 35 702.82 €
- excédent budget annexe : 30 000 € en provenance du budget « cabinet médical »
- d'autres produits divers : 10 428.67 € dont principalement, le remboursement des cotisations assurance pour 9 429 €.

C – Dépenses d'investissements

Les dépenses réelles sont très inférieures au budget. Les dépenses non réalisées sont liées au restaurant scolaire qui avaient été budgétées au maximum par prudence afin de ne pas bloquer

l'avancement des travaux. En parallèle, il avait été également prévu en recette le recours à l'emprunt qui n'a pas été nécessaire sur 2024.

Les dépenses d'investissement hors report 2023 sont de 297 919.78 €. Elles sont composées :

- du remboursement des emprunts : 30 524.31 €
- des cautions remboursées : 862.48 €
- des investissements pour 266 534 €.

Détail des investissements :

○ Travaux restaurant scolaire : 160 755 € principalement :	
§ Etudes :	74 026 €
§ Construction lot 3 (charpente) :	29 986 €
§ Construction lot 1 (terrassement, VRD) :	13 141 €
○ Réfection agence postale - mairie :	59 946 €
○ Chemin des Mouilles :	20 409 €
○ Salle de conseil (électricité, sol, stores, Marianne) :	9 714 €
○ Dômes eaux pluviales Les Naudiots :	3 752 €
○ Store dortoir école maternelle :	3 618 €
○ Moteur chaudière église :	3 021 €
○ Travaux WC publics :	1 803 €
○ Barrières stade :	1 357 €
○ Tabourets et draps école + bureau :	1 151 €
○ Défibrillateur mairie :	1 008 €
TOTAL :	266 533 €

D – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, hors excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) sont de 153 113.44 € et sont composées des postes suivants :

- Amortissements :	9 873 €
- Remboursement de TVA :	10 302.12 €
- Subventions :	132 938 €
○ Etat - Numérisation école :	5 961.67 €

- Département – restaurant scolaire : 90 000 €
- La Poste : 25 000 €
- DETR aménagement mairie : 11 976.65 €

Le résultat de la section de fonctionnement réalisé sur l'année 2024 de 99 577.70 €, ajouté au report de la section fonctionnement de l'année 2023 de 70 234.96 € génère un excédent de fonctionnement cumulé de 169 812.66 €.

Au niveau de la section d'investissement, le résultat généré en 2024 de - 15 051.66 € ajouté au report de la section investissement 2023 - 122 609.07 € génère un déficit cumulé de 137 660.73 € (hors restes à réaliser).

Le conseil approuve à l'unanimité le CFU 2024 – budget principal présenté.

→ Approbation du Compte Financier Unique 2024 – micro crèche :

A – Dépenses fonctionnement

Les dépenses sont de 176 278.31 € (sensiblement identiques à 2023) et sont composées :

- Charges à caractères générales pour 17 731.08 € dont les principaux postes sont :
 - Repas (Bourgogne repas) : 8 509.16 €
 - Fournitures non stockées (couches, matériel pour activités...) : 1 392.40 €
 - Produits d'entretien : 1 173.48 €
 - Electricité : 1 127.89 € (attention : facturation basée sur estimation)
- Charges de personnel (remboursement des charges de personnel de la micro crèche au budget général): 157 826.63 €
- Opérations de transfert (amortissements + provisions) : 720.60 €

B – Recettes fonctionnement

Les recettes 2024 sont de 162 731.39 € (198 872.16 – 36 140.77 qui correspond au report antérieur) contre 170 359 € pour 2023. Elles se décomposent en :

- Prestations des familles : 35 219.07 €
- Communes : 21 259.35 € (20 000 € Marmagne + 1 259.35 € participation commune extérieure)
- Autres organismes (CAF) : 106 195 €

La baisse des recettes s'explique notamment par la variation des versements de la CAF. En effet, le compte comprend un solde de subventions 2023 et des acomptes 2024. Les subventions CAF sont toujours glissantes sur 2 exercices car les montants évoluent en fonction des déclarations qui sont fournies tout au long de l'année.

C – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 5 439.98 € composées des 3 investissements suivants :

- Stores Zip : 4 600 €
- Lave-vaisselle : 279.98 €
- Sèche-linge : 550 €

D – Recettes d'investissement

Le total des recettes hors report antérieur est de 12 900.20 € (55 573.43 € – report 42 673.23 €) décomposé en :

- Amortissement travaux Sysdel : 713 €
- Subvention Conseil Régional Fonds européen pour la construction de la micro crèche : 12 187.20 €

Le résultat de la section de fonctionnement réalisé sur l'année 2024 (- 13 546.92 €), ajouté au report de la section fonctionnement de l'année 2023 (36 140.77 €) génère un excédent de fonctionnement cumulé de **22 593.85 €**.

Au niveau de la section d'investissement, l'excédent généré en 2024 (7 470.22 €) ajouté au report de la section investissement 2023 (42 673.23 €) procure un excédent d'investissement de 50 143.45 €.

L'excédent cumulé fonctionnement + investissement est donc de 72 737.30 €.

Ces excédents sont générés grâce aux dotations de la commune (Pour mémoire : 20 000 € en 2024, 23 000 € en 2023 et 55 660 € en 2022).

Intervention de M. Kharaba : On constate la perception de la subvention « fonds européens », subvention qui est arrivée très tard.

Le conseil approuve à l'unanimité le CFU 2024 – micro crèche présenté.

→ Approbation du Compte Financier Unique 2024 – cabinet médical :

A – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2024 à 38 546.09 € composées de :

- Charges à caractères générales : 6 423.83 € dont les postes principaux sont :
 - o TF : 2 920 €
 - o Electricité : 1 690.46 €
- Charges financières : 2 122.26 €
- Reversement aux budgets annexes : 30 000 € (vers le budget principal).

B – Recettes de fonctionnement

Les recettes, exclusivement constituées des loyers et refacturation des charges sont de 21 232.15 € (hors report 2023 de 27 122.74 €).

M. Kharaba explique qu'il n'a pas vu les charges financières dans le tableau présenté au conseil et demande de les revoir.

C – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, exclusivement composées des remboursements d'emprunt sont de 24 195.62 €.

D – Recettes d'investissement

Les recettes sont de 147 641.12 € (hors report 2023 de 24 478.14 €). Il s'agit exclusivement de la perception de la subvention du fonds européen versée par le Conseil Régional pour la réalisation du cabinet médical.

Le résultat de la section de fonctionnement sur l'année 2024 est de – 17 313.94 €. Ajouté au report 2023 de 27 122.74 €, l'excédent de fonctionnement cumulé est de **9 808.80 €**.

Au niveau de la section d'investissement, le résultat dégagé en 2024 est de 123 445.50 €. Ajouté au report 2023 de 24 478.14 €, l'excédent d'investissement cumulé est de 147 923.64 €. L'excédent cumulé 2024 est donc de 157 732.44 €.

Le conseil approuve à l'unanimité le CFU 2024 – cabinet médical présenté.

→ Approbation du Compte Financier Unique 2024 – lotissement de la Croix Jeangoux :

Aucune écriture budgétaire n'a été réalisée sur l'exercice 2024 pour le lotissement de la Croix Jeangoux.

Le conseil approuve à l'unanimité le CFU 2024 – lotissement de la Croix Jeangoux présenté.

Le Maire reprend la présidence de séance.

→ Affectation du résultat de fonctionnement du CFU commune (budget principal) :

Compte tenu du report de l'année 2023 de la section de fonctionnement (70 234.96 €), des dépenses de fonctionnement de l'année 2024 (1 063 219.66 €) et des recettes de fonctionnement 2024 (1 162 797.36 €), l'excédent cumulé de fonctionnement est de 169 812.66 €

Compte tenu du report de l'année 2023 de la section d'investissement (- 122 609.07 €), des dépenses d'investissement de l'année 2024 (297 919.78 €), des restes à réaliser (*il s'agit des dépenses engagées mais non mandatées en 2024 soit 24 895.26€ et recettes demandées mais non perçues en 2024 soit 121 223.70 € ce qui fait un résultat des restes à réaliser de + 96 328.44 €*) ainsi que les recettes d'investissement 2024 (282 868.12 €), le besoin de financement est de 41 332.29 €.

Afin de constater le déficit sur le Budget Primitif 2025, le montant de 137 660.73 € sera inscrit en ligne 001 des dépenses de la section d'investissement.

Afin de couvrir le besoin de financement, le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter pour un montant de 41 332.29 € l'excédent de fonctionnement en ligne 1068 des recettes de la section d'investissement.

Il décide de reporter le déficit d'investissement soit 137 660.73 € en ligne 001 des dépenses de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 128 480.37 € (déduction du besoin de financement) en ligne 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.

→ Affectation du résultat de fonctionnement du CFU -micro crèche :

Compte tenu du report excédentaire cumulé 2023 de 36 140.77 €, des dépenses 2024 de 176 278.31 € et des recettes 2024 de 162 731.39 €, l'excédent cumulé à reporter de la section fonctionnement est de 22 593.85 €.

Compte tenu du report excédentaire cumulé 2023 de 42 673.23, des dépenses 2024 de 5 429.98 € et des recettes 2024 de 12 900.20 €, l'excédent cumulé à reporter de la section investissement est de 50 143.45 €.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 22 593.85 € en ligne 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.

Il décide, à l'unanimité, de reporter l'excédent d'investissement soit 50 143.45 € en ligne 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

→ Affectation du résultat de fonctionnement du CFU -cabinet médical :

Compte tenu du report excédentaire 2023 de 27 122.74 €, des dépenses 2024 de 38 546.09 € et des recettes de 21 232.15 € de l'année 2024, la section de fonctionnement dégage un excédent de 9 808.80 €.

Compte tenu du report excédentaire 2023 de 24 478.14 €, des dépenses 2024 de 24 195.62 € et des recettes de 147 641.12 de l'année 2024, la section d'investissement dégage un excédent de 147 923.64 €.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 9 808.80 € en ligne 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.

Il décide à l'unanimité de reporter l'excédent d'investissement soit 147 923.64 € en ligne 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

→ Affectation du résultat de fonctionnement du CFU – Lotissement de la Croix Jeangoux :

Comme vu précédemment, il n'y a eu aucune écriture comptable sur le budget annexe du lotissement de la Croix Jeangoux en 2024, il n'y a donc pas d'affectation du résultat de fonctionnement.

→ Amortissements 2025 :

Dans les collectivités de moins de 3500 habitants, les amortissements ne sont pas obligatoires sur tous les travaux. Seuls les travaux comme ceux réalisés par le SYDESL font l'objet d'amortissement sur 5 ans.

Budget principal :

Travaux réalisés en 2024 : travaux éclairage public pour l'implantation du restaurant scolaire et travaux Telecom devant l'école primaire.

Les amortissements sont pour 2025 de 11 987.13 €

Le Conseil valide l'inscription des amortissements au Budget Primitif commune 2025 (principal)

Budget Micro crèche :

Pas de travaux réalisés en 2024, les amortissements pour 2025 sont de 715.93 €

Le Conseil valide l'inscription, des amortissements au Budget Primitif « micro crèche » 2025 (unanimité).

→ Vote des taux des impôts directs locaux 2025 :

Depuis 2017, les taux communaux sont restés inchangés avec un taux de 15.81 % pour le FB et 51.33 % pour le FNB.

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont donc :

Foncier bâti : 35.89 % (pour rappel : la méthode de calcul ayant été modifiée le taux de 15.81 % et passé à 35.89 % sans augmentation)

Foncier non bâti : 51.33%.

Taxe habitation (résidence secondaire) : 12.25 %

Le total des taxes perçues par la commune pour 2025 s'élèvera à 532 551 € (avec taux constants) soit un produit en augmentation de 8 377€ par rapport à l'année précédente.

M. le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 sachant que les bases ont évolué à la hausse de manière assez considérable.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir les taux identiques à ceux de 2024 soit :

TFB : 35.89 %

TFNB : 51.33 %

TH : 12.25 %

→ Vote du Budget Primitif principal 2025 :

Historiquement, le conseil municipal se réunissait deux fois :

Une première fois, en mars, pour voter les comptes administratifs et une seconde fois, en avril, pour voter les budgets primitifs.

Cette année, il a été décidé de voter les CFU et les budgets primitifs lors de la même séance du conseil municipal.

Avant la présentation des budgets primitifs 2025, un rendez-vous a été fixé avec le conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie du Creusot le jeudi 10 avril afin de confirmer la véracité des éléments qui seront présentés au conseil.

M. le Maire souhaite présenter au conseil différents graphiques depuis 2008, date de sa première élection, afin de noter l'évolution des charges depuis 17 ans :

Dans un premier temps, les dépenses principales de fonctionnement (les chapitres 011 et 012) qui constituent les principales dépenses de fonctionnement d'une commune :

En 2008, les dépenses à caractère général (fluides fournitures, travaux d'école...) étaient à 200 000€.

En 2024, ces dépenses atteignent 300 000 €.

Les charges de personnel étaient également à 200 000 € précédemment et aujourd'hui elles atteignent plus de 500 000 €

Explications sur la somme des 2 types de charges (à caractère général et charges de personnel) :

En 2008, l'addition de ces charges atteignait 200 000 € et aujourd'hui elles sont à plus de 800 000 €. Il est donc constaté que le montant de ces charges a doublé en 17 ans.

Des graphiques relatifs aux recettes de fonctionnement sont également présentés au conseil avec l'étude des chapitres 73 et 74 et 75 représentant les principales recettes de fonctionnement de la commune.

En 2008, les recettes perçues étaient de 330 000 € de DGF. Aujourd'hui la DGF perçue est de 200 000 € (dotation globale de fonctionnement et il s'agit de la somme allouée par l'Etat aux Collectivités).

A Marmagne, le chapitre 73 représentant les taxes était de 260 000 à 270 000 € en 2008. Désormais, elles atteignent 600 000 €

Les recettes sont donc en hausse, augmentation due principalement par les impôts et taxes. Ceci peut s'expliquer principalement par l'évolution démographique de la commune avec la création des lotissements. En effet, un pavillon classique paie entre 1200 et 1300 € d'impôts. Le fait d'en avoir implanté permet cette hausse.

Une 2^{ème} explication sur cette hausse des recettes est sur le fait que les bases des impôts sont en constante hausse.

3^{ème} explication : le bâtiment « Âges & vie » est un bâtiment qui paie beaucoup d'impôts foncier bâti.

Intervention de M. Kharaba : le bâtiment « Âges & vie » rentre sur les comptes de Marmagne ou sur ceux de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau ?

Réponse de M. le Maire : Je présente ici, la part concernant les comptes uniquement de Marmagne.

Intervention de M. Kharaba : On nous dit que l'Etat s'est désengagé des collectivités mais finalement il existe une compensation avec l'augmentation des bases.

Réponse de M. le Maire : Les années 2011, 2012 et 2013, la commune dégageait des marges de 300 000 €. Cependant à partir de 2019 les charges, notamment les charges de personnel augmentent de façon importante puisque ceci correspond à l'ouverture de la micro crèche et le recrutement de personnes. En même temps depuis 2022, l'étau se resserre et les marges de manœuvre diminuent.

Avant de passer au vote du Budget Primitif 2025 au conseil, M. le Maire souhaite faire un point sur l'échéancier lié aux travaux du restaurant scolaire.

Comme évoqué en commission « finances », les travaux du restaurant scolaire sont engagés. La somme totale est de 1 500 000 € TTC.

Un planning des travaux a été fourni par l'architecte et on peut constater que ces travaux vont se dérouler jusqu'au mois de novembre.

Dans le cadre de l'élaboration du budget Primitif 2025, il faut bien prendre en compte le paiement des factures liées à ces travaux. L'architecte a donc établi un planning financier afin d'établir les dépenses de la commune et les recettes à percevoir pour l'exercice 2025.

Un tableau reprenant les dépenses déjà réalisées, les acomptes de subventions demandés et perçus est présenté au conseil. Celui-ci a été actualisé au 1^{er} avril.

Actuellement, la commune possède une trésorerie assez confortable et une somme de 200 000 € peut tout à fait être affectée aux travaux du restaurant scolaire. Pour rappel, la trésorerie est basée sur le paiement des factures en TTC. La TVA sera récupérée mais avec un décalage d'un an par rapport aux travaux. Au fur et à mesure de l'avancée de travaux, il est constaté que la trésorerie de la commune ne sera pas suffisante. Dans ces conditions, il peut être envisagé d'ouvrir une ligne de crédits à hauteur de 1 million d'euros. Lors de la contraction d'une ligne de crédits, la banque vous autorise à prélever de l'argent jusqu'à hauteur du plafond fixé. La commune paie les intérêts à la banque uniquement sur la somme prélevée. Les taux pour les

lignes de crédits sont tout à fait comparables aux taux des emprunts classiques soit actuellement (3,3 % - 3,5%). Les lignes de crédits peuvent être ouvertes pendant une durée d'un an.

Concrètement, la commune aura un déficit de trésorerie de 800 000 € au mois de novembre, elle prendra donc une ligne de crédits et quand celui-ci ne sera plus que de 345 000 € en décembre, il sera tout à fait envisageable de fermer la ligne de crédits et de souscrire à ce moment-là un emprunt.

Des contacts ont été pris avec diverses banques qui confirment que la commune de Marmagne peut souscrire un emprunt.

Il est précisé au conseil que la capacité de désendettement de Marmagne est de 1,07 an.

Intervention de M. Kharaba : L'idée est donc de prendre une ligne de trésorerie de 1 million. Vous nous avez présenté également des subventions à venir. Les dates de versement sont-elles hypothétiques ? Peuvent-elles être perçues avant ?

Réponse de M. le Maire : la date exacte de versement des subventions est difficile à estimer. Par exemple, pour la subvention attribuée par l'Etat, je vous ai présenté le versement du solde en décembre mais pour percevoir cette somme, il faut que la commune soit en possession de toutes les factures et il n'est pas certain que toutes seront reçues. De plus, quand une demande de paiement est envoyée en fin d'année aux services de l'Etat, souvent la somme est reçue au début de l'année suivante.

Intervention de M. Kharaba : Pour le moment, la fin des travaux serait sur le mois de novembre, ce qui veut dire que les factures devraient tombées en décembre ?

Réponse de M. le Maire : Effectivement, mais il faut savoir que la collectivité ne peut plus régler de factures d'investissement au 10 décembre.

Intervention de M. Kharaba : Les factures basculeront donc sur l'exercice suivant. En cas de retard sur le chantier, n'est-il pas possible de le prévoir ? Peut-on glisser le recours à la ligne de crédits ?

Réponse de M. le Maire : c'est l'objectif avec la ligne de crédit qui peut être utilisée sur une année. Il est probable d'avoir besoin de la ligne de trésorerie jusqu'en mars prochain.

Intervention de Mme André : Finalement, l'objectif est d'emprunter seulement 345 000 € le moment venu.

Intervention de M. Kharaba : Nous sommes sur quel délai pour le remboursement de la TVA ?

Réponse de M. le Maire : environ 1 an.

Intervention de M. Kharaba : Comment cela va se passer au niveau budgétaire ?

Le conseil va vous donner l'autorisation ?

Réponse de M. le Maire : oui tout à fait, cela fera l'objet d'une délibération. Mais au niveau budgétaire, les lignes de crédits n'apparaissent pas.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Les détails des prévisions budgétaires ont été présentés au conseil dans des tableaux dans le cadre de la note commentée.

Les hausses les plus significatives sur le budget 2025 sont notamment celles liées à l'électricité. Il semblerait que la commune ait reçu en 2024 plus de factures estimatives que réelles. De plus,

pour les mois de janvier et février 2025, la commune a déjà reçu des factures relativement importantes.

Il est prévu une augmentation pour le fioul.

Des dépenses ont été inscrites pour les nouvelles décorations de Noël ainsi pour le changement des manuels de CP.

Des travaux sont prévus en ce qui concerne l'entretien du mur du cimetière où on peut observer des dégradations importantes.

Des curages de fossés sont également prévus. Des sommes ont également été inscrites pour l'entretien du camion, du matériel roulant en général.

Comme chaque année, des dépenses sont également inscrites pour des contrôles réalisés par Socotec et Desautel pour tous les bâtiments municipaux (gaz – électricité- incendie)

Une assurance dommage ouvrage a été inscrite pour la construction du restaurant scolaire pour 14 581 €. C'est une dépense obligatoire.

Intervention de M. Kharaba : l'assurance dommage ouvrage va courir combien de temps ?

Réponse de M. le Maire : c'est le temps de la construction + un an.

Une légère augmentation est notée pour le poste « fête et cérémonie » puisqu'il y a un projet de spectacle avec l'ARC.

Mme BAROILLER prend la parole pour donner des détails sur le spectacle : la commune a rencontré à plusieurs reprises des personnes de l'ARC. Cela fait 2 années que la commune collabore avec eux pour faire des spectacles sur la commune. Cette année, c'est projet un peu plus original qui n'est pas simple à décrire. La compagnie « l'œil ivre » et L'ARC en scène nationale propose de s'associer à la commune pour permettre une présence au long court de la compagnie sur la commune et la création d'un projet qui va s'appeler : « D'ici ». Marmagne compte environ 1300 habitants, la compagnie souhaite explorer la commune, le milieu rural qui l'entoure avec une dynamique de rencontres et de création. L'auteur, Romain BERTET, que la commune a déjà rencontré avec les membres des différentes associations et les membres de la vie scolaire, propose tout un projet permettant d'explorer les liens entre les individus, leurs histoires, leur territoire et leur quotidien. C'est un auteur qui a l'habitude de travailler en milieu urbain, cette fois-ci, il aimerait plus un contexte rural. Ce projet se veut une rencontre intime avec le territoire, ses habitants, ses paysages mais aussi une réflexion sur l'importance du local dans un monde de plus en plus globalisé. La commune de Marmagne les intéresse car nous sommes à la croisée des chemins entre la tradition et la modernité avec une dynamique associative très forte. C'est un espace riche de récits invisibles, ce projet a pour ambition de donner voix à ces récits en valorisant les spécificités du lieu. Les habitants qu'ils soient nés ici ou soient d'adoption, sont porteurs d'histoires parfois transmises de génération en génération et ils seront invités à partager leur mémoire collective et individuelle (histoire agricole ou artisanale, l'évolution de la vie sociale et culturelle du village. Le concept d'Ici s'ancre profondément dans cette idée du territoire comme acteur à part entière de sa narration. L'idée n'est pas de projeter un regard extérieur sur Marmagne mais de créer une relation authentique entre les participants, les paysages et l'art en soulignant la beauté de l'ordinaire et en célébrant ce qui fait la singularité du lieu. Le projet se déroulerait en plusieurs phases : une phase de rencontres et d'échanges avec les habitants, une phase de collecte de témoignages, suivie de la création des œuvres qui mêleront plusieurs médiums encore à définir (photographies, danse, vidéos, témoignages). L'ensemble donnerait lieu à une restitution le dimanche 9 novembre en clôture du temps fort de l'ARC en Vadrouille. Tout ceci a mené à un budget. La commune a travaillé avec eux sur la somme qui reviendrait à la charge de la commune et la somme de 2500 € a été arrêtée. La première phase (rencontres et échanges) débutera en septembre.

Le budget prévisionnel 2025 pour le chapitre 011 est de 353 045 € à comparer avec les 305 765 € de l'année précédente. Les charges de personnel (chapitre 012) sont également en hausse par rapport au BP 2024 avec une hausse de 60 000 €. Cette hausse constatée provient essentiellement du fait du recours au remplacement du personnel en place avec un taux d'absentéisme de plus en plus récurrent.

Intervention de M. Kharaba : Est-ce que la collectivité est remboursée sur ces remplacements ?

Réponse de M. le Maire : oui, pour partie. La commune fait appel également à Solidarité Services qui a déjà facturé à la commune pour 2025 : 1 400 €.

Le total budgété en dépenses de fonctionnement pour 2025 est de 1 254 118 € (1 207 196 € en 2024 soit une augmentation de de 46 922 €)

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 353 045 €

Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 610 600 €

Chapitre 014 - Atténuation de Produits - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources) : 98 036 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 12 512 € dont 11 987 € votés pour les amortissements

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante dont les indemnités aux élus et les participations obligatoires (Sydesl- RAM- FSL, frais de scolarité...) : 124 372 €

Chapitre 66- Intérêts d'emprunts : 4 000 € (hors nouvel emprunt)

Chapitre 68 - Provisions : 400 €

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 51 153 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	305 765,00	0,00	353 045,00	353 045,00	353 045,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	554 800,00	0,00	610 600,00	610 600,00	610 600,00
014	Atténuation de produits	98 036,00	0,00	98 036,00	98 036,00	98 036,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	103 800,00	0,00	124 372,00	124 372,00	124 372,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 062 401,00	0,00	1 186 053,00	1 186 053,00	1 186 053,00
66	Charges financières	7 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	400,00		400,00	400,00	400,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 070 801,00	0,00	1 190 453,00	1 190 453,00	1 190 453,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	126 145,00		51 153,00	51 153,00	51 153,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 460,00		12 512,00	12 512,00	12 512,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		136 605,00		63 665,00	63 665,00	63 665,00

TOTAL		1 207 196,00	0,00	1 254 118,00	1 254 118,00	1 254 118,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

Les recettes de fonctionnement viennent en équilibre pour 1 254 118 €

Recettes :

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté 2024 : 128 480.37 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges (remboursement salaires personnel en congé maladie) : 30 000 €

Chapitre 70 - produits des services : 254 000 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes hors fiscalité locale : 87 825 € (-1356€)

Chapitre 731 (nouveau chapitre M57) - Fiscalité locale : 533 451 €

Chapitre 74 - Dotations : 195 855 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion (dont loyers + locations salles) : 24 500 € (-37% dû pour partie à la vente des pavillons de la rue du pommier)

Chapitres 76 et 77 - produits spécifiques : 6.63 €

Nous arrivons ainsi à des recettes de fonctionnement 2025 égales à 1 254 118 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	244 700,00	0,00	254 000,00	254 000,00	254 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	83 825,00	0,00	87 825,00	87 825,00	87 825,00
731	Fiscalité locale	525 074,00	0,00	533 451,00	533 451,00	533 451,00
74	Dotations et participations (3)	196 957,00	0,00	195 855,00	195 855,00	195 855,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	66 400,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 136 956,00	0,00	1 125 831,00	1 125 831,00	1 125 831,00
76	Produits financiers	5,04	0,00	6,63	6,63	6,63
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 136 961,04	0,00	1 125 837,63	1 125 837,63	1 125 837,63

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 136 961,04	0,00	1 125 837,63	1 125 837,63	1 125 837,63
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

					+
					R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ
					128 488,37

					=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES
					1 254 118,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : quasiment la totalité des dépenses prévues sont pour la construction du restaurant scolaire. On retrouve la somme de 1 500 € pour le remplacement de lampadaires à Vaumartin et au carrefour.

- Il est envisagé également la mise en place de cavurnes au cimetière : 3 947 € H.T
- Changement de 3 fenêtres à la mairie : 5 911€ H.T
- Installation de caméra de surveillance à l'angle de la mairie avec une visibilité sur l'entrée de la salle des fêtes, la route départementale et la place de la mairie : 3 560 € H.T
- A l'école primaire : installation de rideaux et d'un réfrigérateur : 3 232 € H.T
- Un montant est inscrit également pour un possible changement de chaudière à l'école maternelle : 6 800 €

- L'achat de pare-ballons est également inscrit ainsi que l'installation de clôture : 5 000 € HT
- A l'école maternelle, achat de draisienne : 500 € HT
- Changement de vaisselle à la salle des Fêtes : 3 000 € H.T
- Vaisselle et mobilier restaurant scolaire : 12 960 € H.T
- Tondeuse : 2 620 € H.T
- Mur d'enceinte du cimetière : 7 300 € H.T

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 1 796 211 €

Chapitre 001 - déficit d'investissement reporté 2024 : 137 660.73 €

Chapitre 16 - emprunt : 33 000 € (hors emprunt restaurant scolaire)

Chapitre 204 - Subvention d'Équipement -Trx Sydesl : 1 500 €

Chapitre 20 - frais MO restaurant scolaire : 53 000 €

Chapitre 21 -Immobilisations corporelles : 69 950.27 €

Chapitre 23 - Constructions : 1 500 000 €

Chapitre 26 - participation : 1 100 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	97 000,00	3 153,60	49 846,40	49 846,40	53 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (5)	24 200,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	134 649,93	0,00	69 950,27	69 950,27	69 950,27
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	700 000,00	21 741,66	1 478 258,34	1 478 258,34	1 500 000,00
Total des dépenses d'équipement		955 849,93	24 895,26	1 609 655,01	1 609 655,01	1 624 450,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 500,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		42 600,00	0,00	34 100,00	34 100,00	34 100,00
45 ..	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		998 449,93	24 895,26	1 633 655,01	1 633 655,01	1 658 550,27

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	998 449,93	24 895,26	1 633 655,01	1 633 655,01	1 658 550,27
--------------	-------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	137 660,73
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 796 211,00
---	---------------------

Recettes :

Chapitre 021- virement de la section de fonctionnement : 51 153 €

Chapitre 040 - Amortissements : 12 512 €

Chapitre 024 - Sortie des biens inventaires (pavillons allée du Pommier) : 120 200 €

Chapitre 10 - Dotations + article 1068 : 59 548.29 €

Excédent capitalisé et récupération de FCTVA

Chapitre 13 - subventions : 813 223.71 €

Chapitre 16 - Emprunt : 739 574 €

Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget et à la construction du restaurant scolaire.

Les recettes d'investissement viennent en équilibre pour 1 796 211 €.

REGETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recettes) (sauf le 136) (3)	250 000,00	121 223,70	602 000,01	602 000,01	813 223,71
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	545 500,00	0,00	739 574,00	739 574,00	739 574,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)+(13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		294 500,00	121 223,70	1 431 574,01	1 431 574,01	1 882 797,71
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 200,52	0,00	18 218,00	18 218,00	18 218,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	129 754,88	0,00	41 332,29	41 332,29	41 332,29
136	Autres subventions invest. non traitées (3)+(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
224	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	120 200,00	120 200,00	120 200,00
Total des recettes financières		139 955,40	0,00	179 748,29	179 748,29	179 748,29
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		284 455,40	121 223,70	1 611 322,30	1 611 322,30	1 796 211,00
031	Virement de la section de fonctionnement (10)	120 145,00		51 153,00	51 153,00	51 153,00
040	Opérations entre titres autres sections (10) (11)	10 450,00		12 512,00	12 512,00	12 512,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		130 595,00		63 665,00	63 665,00	63 665,00
TOTAL		1 121 950,80	121 223,70	1 674 987,30	1 674 987,30	1 796 211,00
*						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
■						
TOTAL DES REGETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 796 211,00

Intervention de M. Kharaba : Est-il possible de faire un point sur les subventions acquises et celles qui sont hypothétiques ?

Réponse de M. le Maire : Toutes les subventions sont notifiées. La seule qui est encore à confirmer, est celle qui sera versée par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau.

Le Conseil valide et vote le budget primitif principal 2025 (unanimité) autorise le maire à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5% de dépenses réelles de la section considérée à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

→ Vote du Budget Primitif micro crèche 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 198 806 € décomposées comme suit :

Chapitre 011 : 31 740 €

Chapitre 012 : 165 000 €

Chapitre 65 : 1 300 €

Chapitre 68 : 49,45 €

Chapitre 042 : 716,55 €. Il s'agit des amortissements 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	25 950,00	0,00	31 740,00	31 740,00	31 740,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6556) (3)	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6556	Frais fonctionnant des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		193 250,00	0,00	198 040,00	198 040,00	198 040,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		49,45	49,45	49,45
Total des dépenses réelles de fonctionnement		193 250,00	0,00	198 089,45	198 089,45	198 089,45

023	Virement à la section d'investissement (4)	991,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	716,00		716,55	716,55	716,55
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 685,00		716,55	716,55	716,55

TOTAL	194 945,00	0,00	198 806,00	198 806,00	198 806,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+ 0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--------------------------------------	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					198 806,00
--	--	--	--	--	-------------------

Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont budgétées pour un montant 198 806 € comprenant notamment :

les factures établies aux noms des parents pour 35 500 €

les subventions de la CAF de Saône et Loire pour 102 000 €

la subvention du budget principal pour 37 172 €

la participation commune extérieure pour 1 540,15 € (rappel : quand la commune prend à la micro crèche des enfants qui résident dans une commune extérieure, celle-ci abonde à hauteur de 1 €/heure/enfant

l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2024 pour un montant de 22 593,85 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	33 500,00	0,00	35 500,00	35 500,00	35 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	125 304,23	0,00	140 712,15	140 712,15	140 712,15
76	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		158 804,23	0,00	176 212,15	176 212,15	176 212,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		158 804,23	0,00	176 212,15	176 212,15	176 212,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		158 804,23	0,00	176 212,15	176 212,15	176 212,15
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						22 593,55
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						198 806,00

Intervention de M. Kharaba : Je note que le budget de fonctionnement de la micro crèche s'élève à presque 200 000 € et la participation des parents ne représente que 15 %. On constate que la micro crèche est vraiment très bien subventionnée.

Réponse de M. le Maire : Ceci permet aux parents d'avoir un très bon accès au service de la micro crèche.

Pour mémoire le budget primitif 2024 de la micro crèche en section de fonctionnement était de 194 945 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 50 860 €. Il s'agit d'une inscription budgétaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
01B	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	36 956,00	0,00	36 000,55	36 000,55	36 000,55
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	18 600,00	0,00	14 859,45	14 859,45	14 859,45
Total des dépenses d'équipement		56 656,00	0,00	50 860,00	50 860,00	50 860,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de balais : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		56 656,00	0,00	50 860,00	50 860,00	50 860,00
040	Opérations ordre émis. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		56 656,00	0,00	50 860,00	50 860,00	50 860,00
+						
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						50 860,00

Les recettes d'investissement d'un montant de 50 860 € se composent des amortissements pour un montant de 716.55 € d'un excédent d'investissement pour un montant de 50 143.45 € Pour mémoire le budget primitif 2024 de la micro-crèche en section d'investissement était de 56 556 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
012	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recours) (sauf la 156) (5)	12 187,77	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 187,77	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non traitées (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de bilan : affectation (BA, Agis) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Charges d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		12 187,77	0,00	0,00	0,00	0,00
031	Virement de la section de fonctionnement (10)	001,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations entre services, autres actions (10) (11)	714,00		718,55	718,55	718,55
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		715,00		718,55	718,55	718,55
TOTAL		13 902,77	0,00	718,55	718,55	718,55
*						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						80 143,48

Le Conseil valide et vote le budget primitif micro crèche 2025 (unanimité) autorise le maire à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5% de dépenses réelles de la section considérée à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

→ Vote du Budget Primitif « cabinet médical » 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement seront de 28 209 €.

Chapitre 011 : 15 600 €

Chapitre 66 (intérêts emprunt) : 2 000 €

Chapitre 023 : 10 609 € (virement à la section d'investissement)

Pour mémoire : le budget primitif de fonctionnement du cabinet médical 2024 était de 47 623 € avec une subvention exceptionnelle de 30 000 €, versée au budget primitif général "commune".

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Rentes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
D11	Charges à caractère général (3)	11 200,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
D12	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D14	Alimentations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D16	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D17	RSA / Régularisations de RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante (sauf 8585) (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		41 200,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
66	Charges financières	2 300,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (sauf budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		43 500,00	0,00	17 600,00	17 600,00	17 600,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	4 123,00		10 609,00	10 609,00	10 609,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 123,00		10 609,00	10 609,00	10 609,00
TOTAL		47 623,00	0,00	28 209,00	28 209,00	28 209,00
+						
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						28 209,00

Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont de 28 209 €.

Chapitre 70 : 2 800 € (charges locales pour professionnels de santé)

Chapitre 75 : 15 600.20 € (loyers professionnels de santé)

Chapitre 002 : 9 808.80 € (excédent de fonctionnement 2024 suite à l'affectation du résultat)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Abattements de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RBA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 000,28	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	16 600,00	0,00	15 600,20	15 600,20	15 600,20
Total des recettes de gestion courante		20 600,28	0,00	18 400,20	18 400,20	18 400,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises assort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 600,28	0,00	18 400,20	18 400,20	18 400,20
+						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'autres de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		20 600,28	0,00	18 400,20	18 400,20	18 400,20
=						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0 000,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						20 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En matière d'investissement, hormis le remboursement de capital pour 24 500 €, il s'agit simplement d'inscription budgétaire. Une somme de 158 833 € a été inscrite qui vient en équilibre des recettes d'investissement qui sont composées notamment de :

l'excédent reporté 2024 : 147 923.64 €

virement de la section de fonctionnement : 10 609 €

Pour mémoire, le budget primitif 2024 en section d'investissement était de 176 242.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Ressources à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement variables (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Immobilisations en cours (sauf 2524) (y compris opérations) (3)	82 742,00	0,00	73 333,00	73 333,00	73 333,00
Total des dépenses d'équipement		142 742,00	0,00	133 333,00	133 333,00	133 333,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
18	Opé de liaison : affectation (BA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		24 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		170 242,00	0,00	158 833,00	158 833,00	158 833,00

040	Opérations entre états et sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations particulières (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		170 242,00	0,00	158 833,00	158 833,00	158 833,00
						+
0 DM SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						158 833,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RBA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 138) (3)	147 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		147 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dons, dons, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions reçues, non traitées (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
18	Cpte de liaison - affectation (R.A. région) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances attachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		147 040,00	0,00	300,00	300,00	300,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 123,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
040	Opérations créés financ. autre section (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations participations (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissements		4 123,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00

TOTAL		151 163,00	0,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00
+						
R.001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						147 820,04
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						150 820,04

Le Conseil valide et vote le budget primitif cabinet médical 2025 (unanimité) autorise le maire à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5% de dépenses réelles de la section considérée à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

→ Vote du Budget Primitif « lotissement de la Croix Jeangoux » 2025 :

Le compte financier unique 2024 du lotissement de la Croix Jeangoux présenté précédemment, montrait qu'aucune activité d'ordre budgétaire n'avait été réalisée.

Concernant le budget primitif 2025, il est proposé au conseil d'inscrire une somme de 30 000 € dans l'hypothèse de la mise en œuvre des premières études.

Le Conseil valide et vote le budget primitif lotissement de la Croix Jeangoux 2025 (unanimité) autorise le maire à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5% de dépenses réelles de la section considérée à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

→ Demande de subvention de l'Ecole du Spectateur :

L'Ecole du Spectateur est une association Loi 1901 dont le siège est au Creusot dont le but est d'offrir à chacun une immersion dans le monde du spectacle pour apprendre, s'ouvrir et s'épanouir au contact de la scène et des artistes.

Cette association est soutenue depuis de nombreuses années par la ville du Creusot, de Montceau les Mines, Le Breuil, Montcenis et de 16 communes du territoire ainsi que de nombreux partenaires privés. Des enfants de Marmagne sont inscrits à l'Ecole du Spectateur et l'école assiste régulièrement aux spectacles. Cette association fait des prestations à l'extérieur sur demande.

La subvention de principe demandée à la commune de Marmagne est de 150 €.

Le conseil décide d'attribuer une subvention de 150 € pour l'année 2025. (unanimité)

→ Définition ZAER :

Lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2023 le projet de zone d'accélération des énergies renouvelables a été développé et expliqué au titre des informations.

Lors de la séance du 1er février 2024, le conseil municipal a délibéré pour définir ses Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Il est demandé à la commune de Marmagne de délibérer pour éventuellement faire évoluer son zonage.

Suite à la délibération du 1er février 2024, aucune remarque n'a été formulée par quelques moyens que ce soit, aucune d'administrés et aucune demande d'investisseur pour la mise en œuvre d'agri photovoltaïque et de projets d'éolien ont été portés à notre connaissance.

Pour rappel : la commune autorise tous les propriétaires privés, les sociétés et la commune à mettre des panneaux photovoltaïques sur leurs toits, sur toute la commune sans aucune restriction.

Intervention de M. Kharaba : A qui les propriétaires font-ils leurs demandes pour installer les panneaux ? Est-ce qu'on peut savoir quelle est la surface totale installée en panneaux photovoltaïques sur la commune ?

Réponse de M. le Maire : la commune sait que ce système se développe puisque les propriétaires sont obligés de faire de déclarations de travaux auprès de la mairie mais jusqu'à présent nous n'avons jamais compté la surface totale sur la commune. Nous sommes actuellement à une demande par mois. Nous sommes sur une courbe montante.

Le Conseil valide la cartographie des zones accélérations des énergies renouvelables sur le territoire de la commune (ZAER définies dans la délibération du 01/02/2024 et non modifiées) et valide la transmission de la cartographie de ces zones. (unanimité)

→ Restaurant scolaire : Reconsultation lot n°12

Dans le cadre du contrôle de légalité concernant les marchés publics du restaurant scolaire, le bureau de contrôle a relevé une anomalie sur le lot n° 12 concernant les panneaux photovoltaïques. En effet, l'entreprise retenue n'avait pas dans un 1^{er} temps fourni son mémoire technique. Celui-ci lui a été demandé et l'entreprise a transmis le document demandé dans le meilleur délai.

Néanmoins, le contrôle de légalité a jugé qu'il s'agissait là d'une pièce essentielle au dossier et que la procédure n'était pas conforme.

Aussi, les services de l'état ont demandé à la commune de relancer une procédure pour le lot n°12 concernant la fourniture et mise en place de panneaux photovoltaïque sur le toit du restaurant scolaire.

Une consultation en ligne a été mise en place sur la plateforme ARNIA pour une période de 3 semaines avec une clôture de réception des offres le 28 Mars 2025. 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'architecte-maître d'œuvre AMD a procédé à l'analyse des offres.

Il s'est avéré que le DPGF comportait un écart sur les quantités. Comme le prévoit la réglementation, les trois entreprises les mieux placées ont été relancées pour modifier leurs propositions tarifaires.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 11 Avril à 18h pour choisir le prestataire. La commission a retenu l'offre de l'entreprise SDB Christian Desvignes d'Antully pour un montant de 24 840 € H.T

Le Conseil valide le choix de la commission d'appel d'offres (unanimité)

Informations :

→ Synthèse d'activités des sapeurs-pompiers année 2024 :

Les centres : 10 centres de pompiers peuvent intervenir sur le territoire de la commune de Marmagne avec en priorité l'intervention du centre de pompiers du Creusot puis d'Autun. Viennent ensuite les centres de Montchanin-Ecuisses, Blanzay, Montceau les Mines, Etang sur Arroux, Couches, Toulon sur Arroux, Givry et Gévelard.

La répartition des interventions : En 2024, il y a eu pour la commune de Marmagne 55 départs pour SAP (secours à personne), 13 départs pour AVP (accident sur la voie publique), 5 départs pour incendie, 4 départs pour opérations diverses et 2 départs pour risques technologiques (exemple : odeur de gaz dans un caniveau).

Volume d'activités : comparaison entre 2023 et 2024 pour les interventions, une évolution de 14 sorties supplémentaires est constatée. Pour les sorties d'engins, une évolution de 33.3 % est constatée entre 2023 et 2024. Pour la charge opérationnelle (heures x hommes), une évolution de 0.34 %. Enfin le nombre de victimes évolue de 23.6% avec 55 victimes en 2023 contre 68 en 2024.

Le délai moyen d'arrivée des secours était de 17m54s en 2024 alors qu'il était de 19m01s en 2023.

La durée moyenne d'une intervention était de 2h05m15s en 2024 contre 1h47m48s en 2023.

Bilan des victimes en 2024 : sur 68 victimes, 7 personnes étaient en urgence absolue, 48 en urgence relative, 10 personnes étaient indemnes et malheureusement 3 décès constatés.

Un écart important est constaté pour le nombre d'intervention entre le mois de janvier 2023 et le mois de janvier 2024 avec 2 interventions en janvier 2023 contre 8 interventions en 2024. Il en est de même pour les mois de juillet 2023 et 2024 (2 interventions en juillet 2023 contre 9 interventions en juillet 2024).

Les sorties d'engins : Sur 128 sorties en 2024, 116 sorties ont été réalisées par le centre de pompiers du Creusot, 5 par le centre de pompiers d'Autun, 2 par le centre de Montchanin/Ecuisses, 1 par le centre de Blanzay, 1 par le centre Chalon.

Intervention de M. Kharaba : Comme Marmagne est à la croisée de 2 grands axes, est-ce qu'on peut connaître la zone d'intervention des pompiers ? Sur les grands axes ?

Réponse de M. le Maire : sur la voie publique principalement mais en ce qui concerne le domaine privé, je pense que les pompiers ne diffusent pas ce genre d'information. En cas d'intervention, il existe une application qui m'informe des lieux d'intervention des pompiers. Les pompiers interviennent principalement sur les zones dites accidentogènes.

→ Projet zone commerciale :

La CUCM a avancé sur ce projet. Lors du conseil communautaire du 10 avril, il a été validé le fait qu'il n'était pas nécessaire de faire d'étude environnementale pour ce dossier. Le 10 avril s'est tenue à la mairie de Marmagne également la réunion des PPA (personnes publiques associées), c'est-à-dire les communes riveraines et les communautés de communes riveraines pour présenter le projet.

Une enquête publique se déroulera du 14 au 28 avril 2025 avec un commissaire enquêteur qui sera présent à la mairie afin de recevoir les doléances et répondre aux questions des administrés. Tout ceci se fait sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau. Le dossier avance et la finalité de ce dossier devrait se faire le 26 juin par une validation du conseil communautaire qui permettrait de déposer les permis de construire.

Levée de séance à 20h35